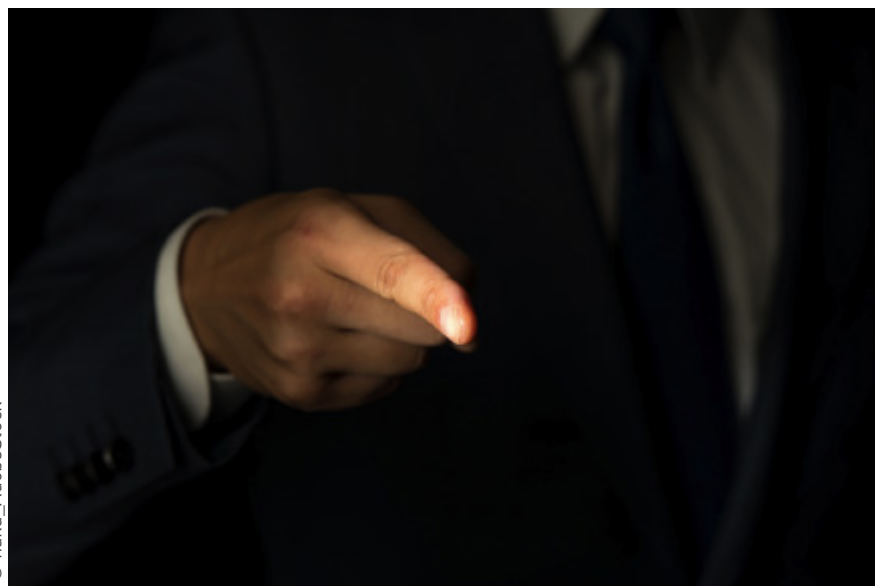


À la une

Avocats ou « indics » : les risques de l'extension de l'obligation de déclaration de soupçon

entretien avec David LÉVY et Anne-Marie MENDIBOURE

Le Conseil d'État, dans un avis du 23 janvier 2025, estime que l'obligation de déclaration de soupçon à Tracfin concerne aussi les sommes obtenues par des infractions passibles de plus d'un an de prison. Une interprétation contestée par la profession d'avocat.



© naka_AdobeStock

Actualité

Pourquoi les métiers de la justice, souvent choisis par vocation, conduisent-ils à une perte de sens ?

focus

Technique

Comment prévenir les risques cyber au sein de son cabinet ?

par Eva NAUDON et Olivia ROCHE

Doctrine

Sur la révolution expérimentale du tribunal des activités économiques

étude par Benjamin PITCHO

Jurisprudence

Une nouvelle étape dans la procédure disciplinaire des magistrats judiciaires

note par Ludovic BELFANTI
sous CE, 19 déc. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Dorothee GALLOIS-COCHET**

Professeure à l'université Paris Dauphine - PSL

• **Maud LAROCHE**

Professeure à l'université Paris Nanterre

AVEC LA PARTICIPATION DE

Clément BARRILLON, Eleonore BRICAU-WAGNER, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Alexandre DALION, Margaux DEUHLER, Guillaume GRUNDELER, Jade HUARD, Xavier LEMARÉCHAL, Thibaut MASSART, Célia MAYRAN, Guillaume MEZACHE, Jean-Marc MOULIN, Karine RODRIGUEZ, Mathieu STOCLET, Laurine TEIXEIRA et Anne-Françoise ZATTARA





Vient de paraître

“ La référence essentielle pour une pratique éthique ”

Disponible sur
La Base **Lextenso**

en vente sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,

sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL471r2 ■ Pourquoi les métiers de la justice, souvent choisis par vocation, conduisent-ils à une perte de sens ? 3
- GPL473l2 ■ Les avocats lillois vent debout contre les conditions d'exercice en visio-audience 5
- GPL473l8 ■ Le parquet lyonnais veut mener la « guerre » au trafic de drogue 7
- GPL473m6 ■ Avocats ou « indics » : les risques de l'extension de l'obligation de déclaration de soupçon entretien avec David LÉVY et Anne-Marie MENDIBOURE 8

Technique

- GPL473l1 ■ Comment prévenir les risques cyber au sein de son cabinet ? par Eva NAUDON et Olivia ROCHE 11


Retour sur

- GPL473l6 - La nomenclature Dintilhac : l'outil référentiel à valeur indicative devenu indispensable par Juliette OLIVES 14

Doctrine

- GPL473m0 ■ Sur la révolution expérimentale du tribunal des activités économiques étude par Benjamin PITCHO 16

Jurisprudence

- GPL472n3 ■ Une nouvelle étape dans la procédure disciplinaire des magistrats judiciaires note par Ludovic BELFANTI sous CE, 19 déc. 2024 21
- GPL473k4 ■ Les nouveaux contours de l'exécution forcée et de la réduction du prix note par Marie ZAFFAGNINI sous Cass. 1^{re} civ., 18 déc. 2024 25
- GPL472w3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 28
- GPL472q5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL472r0 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH par Catherine BERLAUD 35
- GPL473c8 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la presse par François FOURMENT et Philippe PIOT en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL473c8> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

37

Sous la responsabilité scientifique de

Dorothée GALLOIS-COCHET et Maud LAROCHE